



Pr Samir Yebdri *

L'octroi des sondes intermittentes propres règle, à la fois, un problème de coût et de souffrance morale et physique, pour le patient

... Propos recueillis par Tanina Ait

Santé Mag: Quel est l'état des lieux, concernant la prise en charge thérapeutique des patients souffrant de la vessie neurologique, à Tizi-Ouzou ?

Pr Yebdri Samir: au niveau de notre CHU Nedir Mohamed de Tizi-Ouzou, deux services sont dédiés à la prise en charge des patients atteints de la vessie neurologique; ce sont les services de rééducation fonctionnelle et de médecine physique, d'une part et d'urologie d'autre part. Malheureusement, nous recevons, au sein de notre service d'urologie, des malades faisant des complications liées à cette pathologie, comme l'insuffisance rénale chronique terminale (IRCT), faute de soins adéquat, auparavant. En effet, l'absence de sondes aura été déplorée, lors de notre congrès de la Société Algérienne de Chirurgie Urologique (SACU). Ce jour, tous les experts sont unanimes pour dire: hors de ces sondes, point de salut. Aussi, nous ne comprenons pas cet état de fait, la CNAS ne remboursant pas ces consommables, qui coûtent cher aux patients; ce qui pousse ces derniers à utiliser les sondes classiques, non adaptées à leur cas. Ainsi, des complications apparaissent, dont la prise en charge revient encore plus cher au pays, nonobstant la souffrance endurée, par ces malades. Par conséquent et encore une fois, nous en appelons aux autorités concernées, pour qu'une solution soit trouvée, pour le bien de tous.

Professeur, il est urgent, donc, que ce type d'obstacle soit levé ?

Bien entendu, pour toutes les raisons que j'évoquais tantôt et comme l'a rappelé Mme Atika El Amri, présidente de la Fédération algérienne des personnes handicapées, la mise à disposition de ces sondes à usage unique, pour les patients souffrant de la vessie neurologique, permettra une vie décente et digne à ces derniers.



... L'utilisation de ces sondes n'est pas un luxe; mais, tout simplement, une nécessité ...

Il s'agit d'un acte de soin et les soins relèvent d'un droit fondamental, garanti par notre constitution. Il importe, donc, que la CNAS résolve cette question, pour que le patient soit autonome et vive correctement, une fois hors de l'hôpital. L'octroi de ces sondes règle, à la fois, un problème de coût et de souffrance morale et physique, pour le patient. Je viens de vous parler des patients que nous recevons, dans notre service d'urologie, au sein du CHU de Tizi-Ouzou; mais, il faut dire que cette situation est vécue au niveau de tous les autres services d'urologie des CHU.

En fait, pourquoi y a-t-il ce problème ?

Le problème est encore plus grave, car ces sondes ne sont même pas inscrites comme étant un acte de soin; c'est dire si la question se complique.

Pour mieux encore étayer cette problématique, je vous dirai que lorsqu'on veut tuer un médicament, on ne le rembourse plus. En France, par exemple les laboratoires luttent afin que leurs produits soient remboursés et dès qu'ils ne le sont plus, c'est la panique, car on cessera

de les fabriquer. Aussi, tout le monde se mobilise pour lever cette contrainte, eu égard à la sensibilité de la question.

... En tout état de causes, nous, en tant qu'experts, nous joignons nos efforts à ceux de la société civile, afin de résoudre ce problème crucial, s'il en est ...

Le consensus obtenu, aujourd'hui, va faire, certainement, bouger les choses...

En marge du Congrès, nous sommes revenus un peu en arrière et nous avons évoqué l'utilisation, par les patients atteints de vessie neurologique, de la sonde à demeure. Celle-ci, aujourd'hui, ne peut plus être utilisée, car elle provoque des infections, des calculs et en tant que professionnels de la santé, on ne doit pas la prescrire; d'autant qu'on ne peut priver nos patients des avancées scientifiques et techniques, sinon quel serait notre rôle ? **Encore une fois, nous n'aurons de cesse d'appeler à la mise à disposition de sonde intermittente propre ■**

* **Professeur Samir Yebdri,** chef de service d'urologie, CHU Nedir Mohamed - Tizi-Ouzou (ville des genêts).